

Mémoire de l'Association nationale des éditeurs de livres
présenté dans le cadre des consultations prébudgétaires
en vue du budget de 2026

8 septembre 2026

SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS

- **Recommandation 1** : Augmenter de manière pérenne l'investissement dans le Fonds du livre du Canada (FLC) de 38,4 millions de dollars pour bonifier les programmes réguliers d'appui aux maisons d'édition et aux organismes, et stimuler la croissance, l'innovation, le développement des exportations et la compétitivité à long terme du secteur canadien de l'édition.
- **Recommandation 2** : Augmenter le financement du Conseil des arts du Canada de 140 millions de dollars afin de mieux soutenir la littérature et les arts canadiens, incluant la production, la promotion et la diffusion des œuvres.
- **Recommandation 3** : Modifier la *Loi sur le droit d'auteur* pour mettre fin à des interprétations arbitraires d'utilisations dites « équitables » à des fins éducatives et aux dommages occasionnés au secteur canadien du livre.
- **Recommandation 4** : Mettre en œuvre une stratégie visant le développement d'une intelligence artificielle (IA) canadienne souveraine fondée sur les principes d'autorisation, de rémunération et de transparence (ART) en :
 - S'engageant de manière ferme et explicite, par une déclaration publique, à maintenir une *Loi sur le droit d'auteur* qui repose sur l'autorisation préalable et non équivoque des titulaires de droits et qui ne sera pas modifiée pour y introduire une exception permettant la fouille de textes et données ou un régime de licence obligatoire ;
 - Soutenant le développement d'un marché de licences et de solutions respectueuses du droit d'auteur qui rémunère les ayants droit;
 - Adoptant des mesures imposant des obligations de transparence, incluant la divulgation des contenus utilisés pour entraîner les systèmes d'IA et l'identification des contenus générés par l'IA.

INTRODUCTION

[L'Association nationale des éditeurs de livres](#) (ANEL) regroupe la majorité des maisons d'édition canadiennes francophones et participe au rayonnement du secteur du livre à l'échelle nationale et internationale.

Le livre francophone canadien représente un secteur économique productif et reconnu pour ses retombées financières, intellectuelles et symboliques. Avec quelque 6000 titres francophones publiés annuellement, son volume est comparable à celui de la France et de l'Allemagne au prorata de leur population. Au Québec, 50 % des livres francophones vendus en librairie physique et en ligne sont publiés au Canada, malgré une forte importation européenne. À l'international, nos auteurs sont lauréats de nombreux prix, leurs livres sont traduits en plusieurs langues et notre littérature est mise à l'honneur ([Foire du livre de Francfort 2020-2021](#), [Festival du livre de Paris 2024](#) et [Foire du livre de Göteborg 2026](#)).

En 2025-2026, l'édition canadienne a généré des retombées économiques de 422 millions de dollars, soutenant 8 760 postes à temps plein dans notre industrie et les secteurs connexes, selon le Fonds du livre du Canada.

La valeur du livre canadien ne se chiffre pas qu'en dollars : notre littérature est un pilier de l'identité, de la culture, de l'éducation, de la pensée et du savoir-faire. Par son originalité, son audace, sa qualité et sa diversité, elle contribue à faire du Canada une société plus empathique, inclusive, instruite et démocratique.

Si l'édition canadienne francophone a acquis ses lettres de noblesse, elle demeure une industrie fragile en raison de la petitesse de son marché intérieur, des faibles compétences en lecture d'une partie de la population, de la concurrence étrangère, de la hausse des coûts de production, d'entreposage et d'expédition, et de ses faibles marges de profits.

Nos recommandations sont en adéquation directe avec les priorités du mandat du premier ministre : protéger la souveraineté canadienne, bâtir une économie plus forte et aider les Canadiens à aller de l'avant.

RECOMMANDATIONS

Recommandation 1 : Augmenter de manière pérenne l'investissement dans le Fonds du livre du Canada (FLC) de 38,4 millions de dollars pour bonifier les programmes réguliers d'appui aux maisons d'édition et aux organismes, et stimuler la croissance, l'innovation, le développement des exportations et la compétitivité à long terme du secteur canadien de l'édition canadien.

Les maisons d'édition canadiennes commercialisent des œuvres reflétant la diversité de la population, font preuve de résilience, rivalisent de créativité et expérimentent des stratégies novatrices pour faire connaître et rayonner leurs auteurs au pays comme à l'étranger. Elles génèrent des retombées culturelles et économiques de grande valeur.

Des investissements ciblés permettraient d'accroître le développement commercial du livre canadien; d'augmenter les à-valoir et redevances aux auteurs; de créer des emplois; de bonifier les stratégies marketing; de produire des formats variés (numériques, audio et accessibles pour les lecteurs ayant une déficience perceptuelle); d'accentuer l'exportation pour générer plus de revenus au Canada; et de mettre en œuvre des pratiques durables sur le plan environnemental.

Déjà, les livres d'ici occupent une place grandissante dans les librairies d'Europe francophone et même d'Afrique, et sont traduits dans plusieurs pays, de l'Allemagne à la Suède, en passant par le Mexique, la Corée du Sud, l'Italie, l'Espagne, et plus encore.

Le Fonds du livre du Canada (FLC) est le principal instrument du gouvernement fédéral pour soutenir le développement des entreprises dans le secteur de l'édition. Ses programmes éprouvés soutiennent des entreprises ayant des pratiques commerciales rigoureuses et encouragent l'innovation ainsi que le rayonnement des auteurs canadiens au pays comme à l'international. Malgré son efficacité, le budget de base du FLC est néanmoins resté inchangé depuis 2001, ce qui a entraîné une érosion de sa valeur réelle de plus de 72 % et a limité sa capacité à catalyser la croissance du secteur.

Si l'augmentation temporaire pour une durée trois ans annoncée dans le budget 2024 constituait une mesure positive, un investissement soutenu et accru est nécessaire pour renforcer de manière significative l'édition canadienne. À ce titre, l'ANEL, comme son homologue l'Association of Canadian Publishers, demande au gouvernement d'augmenter de 100 % (38,4 millions de dollars) le budget annuel permanent du FLC, pour permettre la croissance et l'innovation du secteur.

Recommandation 2 : Augmenter le financement du Conseil des arts du Canada de 140 millions de dollars afin de mieux soutenir la littérature et les arts canadiens, incluant la production, la promotion et la diffusion des œuvres.

L'ANEL soutient la demande de la Coalition canadienne des arts d'augmenter le financement du Conseil des arts du Canada de 140 millions de dollars. Ces nouveaux investissements pourraient bénéficier à l'ensemble des organismes artistiques, y compris les éditeurs de livres qui jouent un rôle fondamental dans le monde culturel.

Ces dernières années, les concours des composantes « Projets d'édition littéraire » et « Éditeur littéraire » ont laissé des dizaines de maisons d'édition sans subvention, faute de financement suffisant. Certaines d'entre elles jouissent pourtant d'une grande reconnaissance, ici comme à l'étranger, pour la qualité de leur production éditoriale. Sans l'appui du Conseil des arts, les propriétaires de maisons d'édition émergentes se trouvent souvent obligés d'occuper un emploi parallèle alors même qu'ils devraient se consacrer à la prospérité littéraire du pays.

Selon les données fournies par le Conseil des arts du Canada, 19 maisons d'édition répondent actuellement aux critères d'admissibilité de la composante « Éditeur littéraire ». Elles pourraient donc tenter d'obtenir un financement pluriannuel lors du concours du printemps 2027. Cependant, alors que seules deux nouvelles maisons d'édition ont pu accéder à ce programme de subvention de base lors du dernier concours, il est important de rappeler que sans une augmentation de l'enveloppe du Conseil des arts, près d'une vingtaine d'entreprises éditoriales prometteuses risquent d'être encore une fois laissées pour compte.

L'ANEL recommande donc une hausse du financement du Conseil des arts du Canada pour :

- permettre à de nouvelles maisons d'édition de recevoir une subvention de base de la composante « Éditeur littéraire » dès 2027,
- bonifier les aides octroyées aux bénéficiaires actuels de cette composante;
- soutenir un plus grand nombre de « projets d'édition littéraire » de maisons d'édition émergentes pour encourager la relève;
- encourager et valoriser la publication d'auteurs issus de communautés méritant l'équité, incluant les peuples autochtones.

Recommandation 3 : Modifier la Loi sur le droit d’auteur pour mettre fin à des interprétations arbitraires d’utilisations dites « équitables » à des fins éducatives et aux dommages occasionnés au secteur canadien du livre.

Une adaptation de la *Loi sur le droit d’auteur* est nécessaire pour mettre fin aux interprétations arbitraires et abusives de ses dispositions sur l’utilisation dite « équitable » dans le secteur de l’éducation, à l’extérieur du Québec, et aux dommages qui en découlent, particulièrement pour les auteurs et les éditeurs canadiens.

Alors que la souveraineté culturelle du Canada dépend de notre capacité à créer et à diffuser du contenu canadien, en particulier à l’école, la copie non autorisée persiste dans de nombreux établissements d’enseignement primaire, secondaire et postsecondaire, au mépris de la créativité et du travail des auteurs, illustrateurs et éditeurs.

L’action promise du gouvernement pour y remédier, appuyée par tous les partis à la Chambre des Communes, se fait encore attendre, une situation incompréhensible et intenable pour les ayants droit. Le gouvernement doit normaliser le cadre réglementaire des titulaires de droits d’auteur afin que le Canada encourage plus efficacement, équitablement et durablement la création, l’innovation et l’utilisation du contenu canadien.

La résolution de ce problème est l’occasion pour le gouvernement de faire progresser ses priorités en matière de souveraineté et de productivité, et de permettre au secteur du livre canadien de bénéficier à nouveau des mêmes leviers que ses partenaires internationaux, tout en respectant les dispositions relatives à la propriété intellectuelle inscrites dans les accords commerciaux internationaux liant le Canada.

À cette fin, l’ANEL recommande, comme plusieurs associations partenaires, que :

- l’utilisation « équitable » à des fins éducatives ne s’applique que lorsqu’une œuvre n’est pas disponible sur le marché via son éditeur ou une société de gestion;
- la *Loi sur le droit d’auteur* précise sans ambiguïté que les tarifs approuvés par la Commission du droit d’auteur sont opposables aux contrefacteurs d’œuvres protégées par le droit d’auteurs;
- des dommages-intérêts préétablis adéquats soient accordés à toutes les sociétés de gestion collective et rééquilibrés afin de dissuader la copie massive par les institutions.

Recommandation 4 : Mettre en œuvre une stratégie visant le développement d’une intelligence artificielle (IA) canadienne souveraine fondée sur les principes d’autorisation, de rémunération et de transparence (ART)

L’intelligence artificielle (IA) générative occasionne de nombreux défis pour les secteurs du livre et de la culture. La transparence est essentielle au développement d’un écosystème d’IA plus équitable et plus sûr. Sans elle, des plateformes risquent de continuer à se développer de manière opaque et non démocratique, sans respecter les droits des créateurs et des citoyens en général.

Des milliers de livres piratés ont été utilisés illégalement pour entraîner les grands modèles linguistiques de Meta, OpenAI et d’énormes conglomérats technologiques. Aux États-Unis, la justice américaine a validé en juillet dernier un accord de 1,5 milliard de dollars entre Anthropic et les auteurs de livres récupérés sur de sites web de bibliothèques pirates et ayant servi à entraîner son IA Claude. Au Canada, de nombreuses actions judiciaires suivent leurs cours devant des tribunaux canadiens.

Le Canada doit veiller à ce que son cadre réglementaire soutienne l’innovation sans affaiblir les droits des créateurs et des éditeurs dont le travail rend cette innovation possible. Nos recommandations en matière de réglementation de l’IA sont les suivantes :

- **Ne pas affaiblir la *Loi sur le droit d’auteur* ni avec une nouvelle exception ni un régime de licence obligatoire**
- **Encourager le marché naissant d’octrois de licence du secteur du livre aux entreprises technologiques**
- **Exiger la divulgation des contenus protégés par le droit d’auteur utilisés par les systèmes d’IA, des politiques de respect de la règle de droit, incluant le droit d’auteur, et l’étiquetage des contenus générés ou modifiés par l’IA**

Le Canada doit mettre en place un cadre réglementaire qui valorise la création humaine, l’autonomie de la pensée et l’intégrité des faits. Dans le secteur du livre, les contenus générés par l’IA trompent une partie du lectorat canadien, si bien que la concurrence illégitime des publications générées par l’IA devient un véritable fléau. De grandes plateformes les présentent comme l’œuvre d’auteurs alors qu’elles ne sont que des textes contrefaits qui usurpent même l’identité d’écrivains réels. Le public a tout intérêt à se procurer des livres d’auteurs authentiques publiés par des éditeurs professionnels, mais encore faut-il qu’il puisse les distinguer.

Certaines entreprises d’IA mettent de l’avant leurs innovations et leurs investissements pour inciter le gouvernement à accorder de larges exceptions au droit d’auteur, alors

même qu'elles doivent leur succès au fruit du travail des auteurs et des éditeurs, qui subissent actuellement de nombreux préjudices.

Il n'existe aucune raison valable, en matière de politiques publiques, d'affaiblir la protection du droit d'auteur pour satisfaire les entreprises technologiques [dont certaines font fi de la souveraineté des lois et des données canadiennes](#).

Le gouvernement canadien doit non seulement s'assurer que les géants technologiques se conforment à la primauté du droit, mais il doit aussi les soumettre à de nouvelles exigences conséquentes, particulièrement en matière de transparence, pour les empêcher de produire du contenu illégal, et d'étiquetage de résultat généré ou modifié par l'IA. Les états américains et de nombreux pays le font de plus en plus. L'émergence d'un cadre juridique sur l'IA exigeant la transparence, le respect de la règle de droit et l'étiquetage aiderait les Canadiens à mieux saisir les occasions de la puissance de calcul.

Pour en savoir plus sur les développements en la matière, consultez les trois sections de [cette page de ressources](#), notamment :

- *[Défis que posent l'intelligence artificielle et son encadrement – Mémoire présenté par l'ANEL au Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique](#)*, décembre 2025
 - *[Challenges posed by artificial intelligence and its regulation](#)*, dec. 2025
- *[Guide des bonnes pratiques en matière d'IA pour les auteurs](#)*, The Authors Guild, mai 2026
- *[Étude sur l'adoption des technologies d'IA dans le milieu universitaire](#)*, Digital Culture & Education, mai 2026
- *[Guide de gouvernance en IA](#)* de l'International Federation of Reproduction Rights Organisations (IFRRO), avril 2026
- *[Recommandations du parlement européen visant à protéger les œuvres soumises aux droits d'auteur du secteur créatif européen, à l'ère de l'IA](#)*, mars 2026
- *[Rapport sur l'IA, le droit d'auteur et les industries créatives](#)* du Comité des communications et du numérique du parlement Britannique, mars 2026, Royaume-Uni
- *[Rapport sur le milieu de l'édition britannique et le marché des licences d'IA](#)* par la Publishers Association, mars 2026, Royaume-Uni
- *[Guide sur le développement de l'IA et la propriété intellectuelle](#)* de la Copyright Clearance Center (CCC) et Assurance Prudential, février 2026
- *[Ressources IA de la Copyright Alliance](#)*, février 2026

À propos de l'Association nationale des éditeurs de livres (ANEL)

L'ANEL regroupe la grande majorité des maisons d'édition de langue française au Canada. Sa mission est de représenter et soutenir ses membres afin de favoriser la santé de l'édition québécoise et franco-canadienne ainsi que le rayonnement du livre et des créateurs à l'échelle nationale et internationale. Elle est membre de [l'Union internationale des éditeurs \(IPA\)](#) et de la [Coalition pour la diversité des expressions culturelles](#).

ASSOCIATION
NATIONALE
DES ÉDITEURS
DE LIVRES